

Pourquoi il faut reviser les conventions

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 21

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-556874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DAS ROTE KREUZ

LA CROIX-ROUGE

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes und des Schweizerischen Samariterbundes - Organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains

Die zukünftigen Aufgaben des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz

Die Arbeit geht weiter! Vor diese Tatsache sieht sich das Internationale Komitee vom Roten Kreuz gestellt. Dass halb Europa von Hungersnot bedroht ist, weiss jeder; dass es an Medikamenten, Kleidungen für die Kinder mangelt, wird uns tagtäglich in den Zeitungen vor Augen geführt. Weniger bekannt aber ist die Tatsache, dass Millionen von Kriegsgefangenen noch auf ihre Heimschaffung warten, und dass sie bisweilen unter sehr mangelhaften Verhältnissen leben. Inwiefern gedenkt das Internationale Komitee vom Roten Kreuz an dem Kampfe gegen Tod, Krankheit und Verzweiflung teilzunehmen?

Heute sind es noch fünf Millionen Kriegsgefangene, deren Los das Internationale Komitee überwacht, und die der fremden Hilfe bedürfen. Die weitaus grösste Zahl dieser Gefangenen gehört den besiegten Nationen an, so dass ihnen keine Schutzmacht mehr zur Seite steht, und sich niemand um ihr ferneres Schicksal kümmert. Also muss das Internationale Komitee sie unter seinen Schutz nehmen. Diese Betreuung erfordert zurzeit den tatkräftigen Einsatz von 150 Delegierten, die auf 55 Länder verteilt sind. Ausserdem erhält eine grosse Anzahl dieser Kriegsgefangenen keine Nachricht mehr von ihren Angehörigen und umgekehrt. Dank der Genfer Zentralkartei gelingt es, den Aufenthaltsort dieser Leute ausfindig zu machen und so die Verbindung mit ihrer Familie wiederherzustellen. Mehr als tausend Mitarbeiter befassen sich mit dieser Aufgabe, die noch lange nicht beendet ist.

Andererseits ist die Unterstützung der Zivilbevölkerungen nicht lückenlos durch die UNRRA gewährleistet. Das Vereinigte Rotkreuz-Hilfswerk — ein vom Internationalen Komitee und der Liga der Rotkreuzgesellschaften gemeinsam geschaffenes Organ — sorgt dafür, dass den Bedürftigsten die dringend notwendige Hilfe zuteil werde. Das Vereinigte Hilfswerk unternimmt es, auf Rechnung zahlreicher Spender (Schweizer Spende und Irländischer Hilfsfonds, nationale Rotkreuzvereine usw.) die ihm anvertrauten Hilfssendungen an Ort und Stelle zu verteilen. Eine solche vollständig neutrale Institution ist besonders geeignet, eine gerechte Verteilung und Zuweisung von Liebesgaben je nach Dringlichkeit und Bedürfnis durchzuführen.

Das Internationale Komitee hat eine weitere wichtige Aufgabe, die Revision der grundlegenden Genfer Abkommen zum Schutze der verletzten und kranken Heeresangehörigen, ferner der Kriegsgefangenen vorzubereiten, deren segensreiche Wirkung des jüngsten Krieges beträchtlich war. Sodann sind neue Konventionen auszuarbeiten und der Annahme zuzuführen, die hauptsächlich dem Schutze der Zivilbevölkerung gewidmet sein werden. Zu diesem Zweck wird ein reiches Material zusammengetragen, das der für diesen Sommer nach Genf einberufenen Versammlung von Rotkreuzdelegierten, sowie einer späteren Zusammenkunft von Regierungssachverständigen als Arbeitsgrundlage dienen soll. Die beiden vorbereitenden Konferenzen bilden den Auftakt zu der Internationalen Rotkreuzkonferenz, die für das Jahr 1947 geplant ist.

Diese Tätigkeit des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz stellt den Versuch dar, die aus den mannigfaltigen Erfahrungen seiner Delegierten und seiner Genfer Dienstzweige gewonnenen

Grundsätze praktisch auszuwerten. Obgleich sie auf den Aussenstehenden keinen besonderen Eindruck machen dürfte, so ist sie dennoch von prinzipieller Bedeutung, da es ganz besonders wichtig ist, die zuständigen Stellen und auch die öffentliche Meinung von den Lücken in den Genfer Abkommen zu unterrichten und dass gleichzeitig die praktische Lösung der gestellten Probleme vorgeschlagen wird!

Das Internationale Komitee vom Roten Kreuz wird, gestützt auf die Rotkreuzgesellschaften, den Regierungen gegenüber alles tun, damit seine Vorschläge in Erwägung gezogen werden. Die gegenwärtigen Abkommen müssen in vollem Umfang zur Anwendung kommen und die künftigen müssen das Kriegsrecht noch weiter beschränken, indem besonders den Zivilbevölkerungen ein wirksamer Schutz gewährleistet wird. Jeder teilt den Wunsch des Internationalen Komitees vom Roten Kreuz, es mögen in Zukunft die Zivilbevölkerungen von Luftangriffen verschont, Deportationen untersagt und die Greuel der Konzentrationslager ausdrücklich als völkerrechtswidrig erklärt werden. Eine derartige Schranke mag zwar vielen als kaum widerstandsfähig erscheinen, doch ist sie trotzdem durchaus unerlässlich, sollen der Willkür der Regierungen gegenüber feste Grenzen gezogen werden und bindende Verträge die Staaten zum Gehorsam gegenüber den unverbrüchlichen Rechten des Einzelnen anhalten.

Indem es sich unermüdlich der Verkündung eines höheren Ideals widmet, bleibt das Internationale Komitee vom Roten Kreuz seiner Gesinnung, die ihm stets wegleitend war, treu. Darum und im Hinblick auf die geschilderten Aufgaben ruft es alle Menschen guten Willens zur Mitarbeit auf.

Pourquoi il faut reviser les Conventions

Les grandes dates des conventions humanitaires — 1864, 1907, 1929 — marquent chacune une extension de la protection conventionnelle à de nouvelles catégories de victimes de la guerre. Des blessés sur les champs de bataille, cette protection s'étend aux malades des armées en campagne, au personnel sanitaire et aux aides volontaires, aux prisonniers de guerre. Un projet de convention, adopté par la 16^e conférence de la Croix-Rouge tenue à Tokio en 1934, l'aurait élargie aux civils en mains ennemies si le dit projet avait pu être ratifié à temps par la conférence diplomatique, prévue pour l'année 1940.

Le droit de Croix-Rouge, en effet, qui constitue un système de droit international, n'est pas seulement un droit positif, mais un droit en devenir. Partant d'un principe d'une haute valeur morale qui consacre l'égalité de traitement entre les militaires blessés et malades

de l'adversaire et ceux de l'armée nationale, les Conventions de Genève sont en perpétuelle voie d'extension et de perfectionnement.

Les Conventions correspondent à des états de fait qui tendent sans cesse à être dépassés. Les progrès techniques ont, depuis 1914 déjà, complètement transformé les conditions de la guerre moderne. Il s'agit dès lors d'ajuster dans la mesure du possible les Conventions à ces nouvelles conditions qui bouleversent souvent les conceptions traditionnelles. Le Comité international s'est voué à cette tâche d'adaptation en s'inspirant de solutions qui durent parfois être improvisées pour faire face à des problèmes qui n'avaient encore été prévus dans aucune convention.

Nulle convention ne saurait, en effet, tout prévoir. Parallèlement au droit positif qu'elle consacre, on voit se développer un droit nouveau et non écrit, né d'expériences nouvelles, consacrées par la pratique, qui devra à son tour être codifié et venir s'insérer dans une convention révisée. Celle-ci demeurera, il va de soi, incomplète, car nul ne sait ce que peut réserver un nouveau conflit. Ce n'en est pas moins une des tâches essentielles du Comité international de la Croix-Rouge que de s'efforcer d'adapter le droit à des besoins nouveaux et aux réalités de la guerre, de tenir à jour, pour ainsi dire, les Conventions en tenant compte de tous les facteurs connus. Il devra en outre tenter d'obtenir l'adhésion de tous les Etats aux Conventions existantes, ou révisées, afin de leur assurer le caractère d'universalité qui seul peut les rendre pleinement effectives. On a pu se rendre compte, lors du dernier conflit, des graves inconvénients résultant du fait qu'un ou plusieurs Etats n'étaient pas parties à l'une des Conventions de Genève.

Depuis 1863, c'est par des révisions successives des Conventions humanitaires et par des efforts constants pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'Etats possible que le Comité international de la Croix-Rouge a pu contribuer pour une large part au développement du droit international et créer un système de droit positif toujours plus vaste, consacrant ses propres initiatives en vue de limiter les maux qu'engendre la guerre.

Le secours aux enfants en France

Comme la situation alimentaire dans certaines régions de France ne s'est pas encore améliorée de façon très sensible, et étant donné d'autre part que les enfants en particulier sont encore en maints endroits déficients à la suite des longues années de privations causées par l'occupation ennemie, il a été décidé que les convois d'enfants seraient maintenus pour autant que des places vacantes soient à disposition. Une propagande à cette intention a été faite. A l'avenir, les convois d'enfants seront organisés par les soins d'une délégation volante de notre Secours aux enfants, délégation qui se compose d'un médecin suisse et d'une assistante sociale et qui travaille en collaboration avec la Croix-Rouge française. Cette disposition a été prise pour épargner aux délégations fixées en France un surcroît de travail et afin que les régions situées en dehors des secteurs de nos délégations puissent également être atteintes.

Le préventorium de Cruseilles sera agrandi afin de pouvoir héberger 180 enfants pré-tuberculeux. Afin que la ferme-école Le Chambon puisse rester ouverte, la Croix-Rouge suisse mettra le domaine qu'elle a reçu en don à la disposition du Secours aux enfants. Guespy reste ouvert également et servira de logement pour le personnel et les élèves de la ferme-école. Les homes de La Hille et de Montagnac ont fermé leurs portes. Par contre, la pouponnière de Castres et la nouvelle pouponnière de Pau resteront ouvertes.

Etant donné que notre activité en France se concentre principalement sur les convois d'enfants et l'exploitation de préventoria, il a été décidé que seuls les homes d'enfants pouvant être utilisés comme préventoria ou qui sont susceptibles d'être transformés resteront ouverts. Par conséquent, les homes de Monnetier-Mornex, Pringy, Faverges et la maison Abric au Chambon seront fermés, le premier à fin avril, le second à fin mai et les deux derniers à fin juin, pour être remis à leur propriétaire respectif. A la demande de sa propriétaire, Praz-sur-Arly lui a été restituée le 15 mai.

En 1945, 13 millions de francs suisses — y compris l'aide financière du Don suisse aux enfants pré-tuberculeux et les dépenses des familles suisses qui accueillent des enfants français pour un séjour de trois mois — ont été dépensés pour l'aide à la France. Les fonds consacrés à ce pays dépassent encore de beaucoup ceux qui ont été versés pour l'aide aux autres pays.

Rencontre Croix-Rouge — Samaritains franco-suisse à Morteau

Le samedi 27 avril, une délégation des Samaritains lochois, accompagnée de quelques personnalités officielles, s'est rendue à Morteau pour répondre à une invitation que lui avait adressée le Comité des équipes de secouristes de la Croix-Rouge française.

Le but de cette rencontre, dont le détail avait été minutieusement préparé depuis plusieurs semaines par les présidents respectifs, était de créer une collaboration de travail basée sur les principes de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains.

Quelques voitures françaises, mises obligeamment à disposition, vinrent au Locle chercher M. le Dr Y. de Reynier, de Boudry, membre du Comité directeur de la Croix-Rouge suisse, M. Aug. Seiler, de Vevey, président central, et M. E. Hunziker, d'Olten, secrétaire général de l'Alliance suisse des Samaritains, M. F. Bourquin, pharmacien, de Couvet, président cantonal des samaritains neuchâtelois, M. R. Fallet, président de Commune, M. Desarzens, président des samaritains lochois, et quelques membres du Comité. Les formalités de douanes, accomplies en cette circonstance avec beaucoup de compréhension tant du côté suisse que du côté français, nous permirent d'arriver à Morteau dans le temps prévu pour installer au cinéma «Le Paris» les appareils que nous emportons pour la projection du film *Les Samaritains à l'œuvre*.

A Morteau, nous attendaient M. le général Dornier, vice-président du Comité départemental de la Croix-Rouge française, M. Cousin, directeur départemental de la Croix-Rouge de la Jeunesse, M. Carlet, vice-président du Comité de Besançon, Mme Dr Rondot, présidente de la Croix-Rouge de Morteau, et un détachement de secouristes de la Croix-Rouge. M. le maire de Morteau nous avait fait l'honneur de venir en personne chercher, avec sa voiture, notre président de Commune. Après les présentations d'usage et pendant que le secrétaire général installait les appareils, nous procédons à la présentation de l'ambulance des samaritains que l'on avait, pour cette occasion, déplacée, après avoir pris, cela s'entend, toutes les mesures nécessaires pour un prompt retour en cas de nécessité urgente.

Ces personnalités furent fort intéressées et reconnaissantes de tous les renseignements qui leur furent donnés concernant cette voiture, ce qui leur permettra de se rendre compte de la façon dont ils pourront procéder pour l'achat de l'ambulance qu'ils se proposent d'acheter. Cette présentation fit également impression sur la population qui avait été invitée à prendre part à cette manifestation. Pour préparer l'auditoire à la projection du film en question, M. le Dr de Reynier fit un bref exposé du but et des tâches de notre Croix-Rouge suisse, en temps de paix comme en temps de guerre; puis M. Seiler parla de l'Alliance suisse des Samaritains. La projection du film intéressa un nombreux public. Nous voyons ensuite passer sur l'écran un film de la Croix-Rouge française de jeunesse. Ensuite, M. H. Breteau, le très actif directeur des équipes de secouristes de Morteau, fit un magistral exposé du travail effectué par ses équipes, dont l'activité n'est pas tout à fait semblable à la nôtre. Un appel est alors fait en faveur de la création d'un service d'ambulance dont le besoin n'est pas discutable, puisqu'il y a peu de temps celle de nos samaritains fut requise à deux reprises pour des cas particulièrement urgents et sérieux.

Pour clore cette manifestation, M. le général Dornier se fait un plaisir de remercier les orateurs et les organisateurs de cette rencontre. Il eut pour notre pays de vibrantes et touchantes paroles de remerciement pour le réconfort moral, physique et palpable que la région de Morteau reçut de la part de notre population tout entière; il souhaite que cette première rencontre de secouristes franco-suisses soit le prélude de la reprise des anciennes relations amicales entretenues par nos populations frontalières.

Il y aurait beaucoup à dire sur les impressions échangées à l'issue de cette manifestation. Relevons simplement qu'à la demande du Comité des œuvres ci-dessus mentionnées, une nouvelle rencontre est prévue, à Morteau également, dans deux à trois mois; mais ce sera, cette fois, une journée de travail dans le cadre des journées cantonales de nos samaritains, avec travail pratique et démonstratif; la section du Locle a été chargée de préparer le détail. Des exercices spéciaux sont prévus à cet effet et nous ne doutons pas que cette rencontre du 27 avril fera date dans les annales d'activité de nos secouristes français et suisses.

G. D.